

AVIS DE RECRUTEMENT

N°009/2025/DSAF/DRH

La Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ayant son siège à Ouagadougou, Burkina Faso, procédera au recrutement d'un (01) **Professionnel chargé des Mines** pour les services de la Commission de l'UEMOA.

I. Conditions générales du recrutement

1. Dossier de candidature

Chaque dossier de candidature doit comporter :

- une demande signée du candidat indiquant clairement l'emploi pour lequel il postule ;
- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae auquel sont annexées les attestations des expériences acquises (certificats de travail) ;
- une copie certifiée conforme du ou des diplômes.

2. Nationalité

Les candidats doivent être ressortissants de l'un des Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

3. Dépôt et date de clôture des candidatures

Le dossier de candidature, qui doit être déposé sous pli fermé, portera :

- a) **au recto**, la référence de l'emploi ;
- b) **au verso**, les nom et prénom (s) du candidat.

Il doit être déposé à la Commission de l'UEMOA ou adressé, **par voie postale**, à :

MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DE L'UEMOA
380, Avenue du Professeur Joseph KI-ZERBO
01 B.P. 543
OUAGADOUGOU 01
BURKINA FASO

Préciser dans l'objet la référence du poste.
Par exemple :

« N°ECS/01/2025/DEMEN/DEM/DMH »

Toutes les candidatures reçues après la date limite ou envoyées à toute autre adresse ou sans la référence du poste vacant, seront rejetées.

Date limite de dépôt des candidatures :

08 août 2025

II. Procédure de recrutement

Le recrutement se déroulera en deux (02) étapes :

- une phase de présélection sur dossier ;
- une phase de sélection.

La sélection sera faite parmi les candidats présélectionnés.

Avant tout engagement, le candidat retenu devra fournir :

- un extrait d'acte de naissance ou tout document en tenant lieu ;
- un certificat de nationalité (original ou copie légalisée) ;
- un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- un certificat médical d'aptitude délivré par un médecin agréé.

a) Les candidats ayant adressé un dossier de candidature à la Commission de l'UEMOA avant la publication du présent avis sont invités à soumettre un nouveau dossier satisfaisant aux conditions ci-dessus.

Aucun dossier ne sera retourné.

- b) Seuls les candidats retenus à la phase de présélection seront saisis de la suite réservée à leur demande.

Cet avis de recrutement est disponible sur le site internet de la Commission de l'UEMOA : www.uemoa.int

Emploi : N° ECS/01/2025/DEMEN/DEM/DMH

Professionnel chargé des Mines.

III. CARACTERISTIQUES DU POSTE

Activités principales

Le Professionnel chargé des Mines aura pour activités principales, celles relatives à la mise en œuvre de la Politique Minière Commune, notamment :

- apporter une expertise en matière d'élaboration et de mise en œuvre de la réglementation minière ;
- contribuer à la promotion du secteur minier ;
- contribuer à la coordination et aux discussions au niveau régional avec les administrations minières nationales et les autres acteurs du secteur minier des Etats membres ;
- mettre en œuvre des projets, programmes et stratégies de développement des substances minérales ;
- suivre l'application de la réglementation communautaire relative au secteur minier ;
- participer à l'amélioration, au suivi de l'animation de systèmes d'information sur le secteur minier aussi bien au niveau régional qu'au niveau de chaque Etat membre ;
- contribuer par son expérience et ses connaissances à la résolution de toute question relative au secteur minier ;
- positionner l'UEMOA sur de nouveaux projets/chantiers régionaux

et internationaux dans le domaine des mines.

IV. EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

1. Diplômes et domaine de formation exigés :

De niveau BAC+5, le candidat devra être titulaire d'un diplôme d'ingénieur, d'un DESS, d'un DEA, d'un Master 2 ou tout diplôme équivalent dans l'un des domaines ci-après :

- Géologie ;
- Mines (Génie minier) ;
- Economie minière.

2. Expériences générales

Avoir au minimum dix (10) années d'expérience professionnelle au sein d'une Administration publique, d'une société d'Etat, d'une société privée ou d'un organisme international dans le domaine du développement minier.

3. Expériences spécifiques

Avoir une bonne expérience pratique de cinq (05) ans au minimum dans le domaine des mines et/ou de la géologie.

V. Compétences

1. Savoirs

Connaissances avérées dans les domaines ci-après :

- l'élaboration des projets, programmes, stratégies et politiques de développement dans le domaine minier ;
- la chaîne de valeurs de développement de l'activité minière (de la prospection à la production y compris le raffinage le cas échéant) ;
- la responsabilité sociale des entreprises minières ;
- le contenu local généré par l'activité minière ;
- le cadre juridique et réglementaire du secteur minier ;
- l'artisanat minier.

2. **Savoir-faire :**

- Capacités managériales ;
- Compétences techniques ;
- Compétences spécifiques ;
- Compétences linguistiques ;
- Maîtrise de l'outils informatiques ;
- Avoir de bonnes aptitudes dans l'organisation et la gestion du travail ;
- Avoir la maîtrise du français parlé et écrit ;
- Maîtriser l'outil informatique, notamment les logiciels de Microsoft Office.

3. **Savoir-être :**

- Compétences relationnelles ;
- Compétences comportementales :
- Avoir une aptitude à travailler en équipe ;
- Avoir un sens développé de la communication et une bonne gestion des relations humaines, notamment dans

un environnement
multiculturel.

4. **Age limite**

Le Professionnel chargé des Mines devra être âgé au plus de 45 ans au 31 décembre 2025.

VI. **CLASSIFICATION PROFESSIONNELLE**

Le Professionnel chargé des Mines est classé au grade P de la grille des salaires du personnel de l'UEMOA.

VII. **DUREE DU CONTRAT**

L'engagement du Professionnel chargé des Mines est à durée indéterminée après une période probatoire de douze (12) mois.

Ouagadougou, le **21 JUL 2025**

Commissaire chargé du Département des Services Administratifs et Financiers


Lassine BOUARE

